

Procès-verbal

Le vendredi 23 mai 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Henri BENIERE.

Secrétaire de la séance : Stéphane DOBY

Présents : Henri BENIERE, Roland BACONNIER, Stéphane DOBY, Lucile KROLL, Philippe LAGNIET, Marie MONTEIL

Représentés : Bernard VILLEMAGNE représenté par Philippe LAGNIET

Absents et excusés : Franck DUMAS

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 11/04/2025
- Demande de subvention à la Région – Rénovation maison communale
- Demande de subvention à la Région – FEDER – Rénovation de la maison communale
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Mise en séparatif des réseaux humides – Route de Chaubouret
- Présentation d'un nouveau prestataire de restauration scolaire
- Vote du taux foncier
- Forfait électricité emplacement forain / Food truck devant la mairie
- Remboursement location salle polyvalente 2019

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025 (N° DE_045_2025)

Monsieur Le Maire Henri BENIERE invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 Avril 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025

Intervention sur la délibération n° 045_2025

Néant

Demande de subvention au Parc du Pilat- - Rénovation de la maison communale (N° DE_046_2025)

Monsieur le Maire Henri BENIERE expose à l'assemblée qu'en vue des travaux de rénovation de la maison communale une demande de subvention à hauteur de 15 000€ est demandée à la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du contrat signé entre le Parc du Pilat et la région (Résolution).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la demande de subvention citée ci-dessus.

Intervention sur la délibération n° 046_2025

Néant

Demande de subvention à la Région FEDER - Rénovation de la maison communale (N° DE_047_2025)

Monsieur le Maire Henri BENIERE expose à l'assemblée qu'en vue des travaux de rénovation de la maison communale une demande de subvention à la Région dans le cadre du FEDER, à hauteur de 174 468.00€ sera demandé.

En effet, cette aide vise à proposer 469€ par m2 rénovés, divisé par 40% de cette somme, soit :

$$\frac{- 469 \text{ €} \times 930 \text{ m2 de maison communale}}{40\%} = 436\,170\text{€} = \mathbf{174\,468.00\text{€}}$$

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la demande de subvention au FEDER à hauteur de 174 468.00€

Intervention sur la délibération n° 047_2025

Néant

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau (N° DE_048_2025)

Le Maire Henri BENIERE, expose à l'assemblée que suite au projet de travaux de mise en séparatif des réseaux humides Route de Chaubouret, pour un montant estimé de travaux estimé à 177 347.00€ HT, une demande de subvention à l'Agence de l'Eau est demandée à hauteur de 50% du montant des travaux, soit : 88 673.50€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Intervention sur la délibération n° 048_2025

Néant

Présentation prestataire cantine : Ethic'table (N° DE_049_2025)

Le Maire expose au conseil qu'un prestataire de restauration scolaire : Ethic'table, nous a contacté afin de nous présenter et proposer leurs services.

Les élus ayant reçu la gérante d'Ethic'table afin de présenter leur prestation et ayant fait une visite des cuisines, cette société semble correspondre aux attentes souhaitées afin que les repas présentés aux enfants de l'école soient convenables.

Leur repas est à 5.17€ soit 0.27€ de plus que notre prestataire actuel : Elior.

Le Maire propose donc d'augmenter le repas de 0.20€ pour les familles, soit passer de 4.70€ à 4.90€ par repas et par enfant et de prendre à charge la différence soit environ 1944€ par an pour une quantité estimative de 50 enfants par jours sur 36 semaines.

Le Maire propose donc de retenir Ethic Table pour la rentrée 2025 - 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le choix du prestataire Ethic Table.

Intervention sur la délibération n° 049_2025

Néant

Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2025 (N° DE_050_2025)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, est de nouveau voté à en 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- **taxe d'habitation : 9.52 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.06 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.25 %

	Bases prévisionnelles D'imposition 2025	Taux	Produits
TH	293 700	9.52	27 960
TFPB	792 900	28,06	222 488
TFPNB	43 177	44,25	19 337
			269 785
- le coefficient correcteur			234 175

Le conseil municipal après en avoir voté à six pour et un contre, Charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Intervention sur la délibération n° 050_2025

Néant

Forfait électricité commerçants ambulants (N° DE_051_2025)

Vu la délibération n° 2019-12-11 du 6 décembre 2019 autorisant l'occupation temporaire du domaine public dans le centre du bourg pour les commerçants ambulants et fixant les tarifs applicables

Le Maire Henri BENIERE expose au conseil que les commerçants ambulants qui bénéficient d'une AOT sur la place de la mairie, et sollicitant un branchement électrique sur le boîtier installé à l'extérieur. Il convient d'appliquer un tarif forfaitaire annuel.

Le tarif proposé est de 50€ annuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le forfait de 50€ pour le branchement électrique.

Intervention sur la délibération n° 051_2025

Néant

Remboursement location salle polyvalente 2019 (N° DE_052_2025)

Le Maire, Henri BENIERE, expose au conseil municipal qu'il convient de rembourser Mme PATINAUD Loraine d'une somme de 150€ pour la réservation de la salle polyvalente en 2019 et dont elle n'a pas pu en avoir l'accès suite au covid.

Mme PATINAUD Loraine, a versé à la Trésorerie de Firminy la somme de 150€ par chèque suite au titre de recette 2019/235 en date du 15/01/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le remboursement.

Intervention sur la délibération n° 052_2025

Néant

Questions diverses :

- *Fleurissement du village : 31 mai*
- *Journée Citoyenne : 21 Juin*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h20. Prochain conseil municipal le 04/04/2025.

Henri BENIERE
Président de séance



Stéphane DOBY
Secrétaire de séance

